



COMMERCIAL

ITEC 319 Plus

DESCRIPTIF PRODUIT

Itec 319 Plus est un revêtement PVC acoustique en lés classement **UPEC U3P3E2/3 C2 Certificat QB30 -UPEC.A+ : N° 353-007.1**

C'est revêtement de sol PVC **acoustique et anti-dérapant classe R10 certifié QB UPEC.A+ : 19 dB** en lés de 2 m de large, type « Itec 319 Plus » de chez IVC GROUP, ou équivalent. Un revêtement de sol en PVC vierge qui bénéficie d'une sous-couche armée d'un voile de verre et d'un support en mousse PVC stabilisée.

Sa **couche d'usure de 0,63 mm** de PVC transparent non chargé du groupe d'abrasion T est renforcée par un traitement de surface **HyperGuard+** qui supprime toute métallisation et apporte une excellente résistance aux taches et aux rayures.

Ce produit bénéficie également de la protection **Sanitec**, traitement antibactérien et anti-moisissure.

Itec 319 Plus est un revêtement en vinyle hétérogène, son épaisseur totale est de 3,33 mm, sa couche d'usure : 0,63 mm. Résistance à l'abrasion : Groupe T. Classement UPEC : U3P3 E2/3 C2 Efficacité acoustique certifiée : $\Delta Lw = 19$ dB. Sonorité à la marche NF S 31074 : classe A. Résistance au poinçonnement statique rémanent : 0,12 mm. Résistance au glissement : R10 Réaction au feu selon EN 13 501-1 : Bfl-s1. Poids : 2800 g/m². Classe d'usage : 33-42 selon la norme NF EN 651. Charges électrostatiques NF EN 1815 : ≤ 2 kV – Antistatique

Itec 319 Plus est respectueux de l'environnement. Il est 100% recyclable et contient environ **28 % de matériaux naturels**. Tous les **déchets de production** sont recyclés et les **chutes propres** lors de l'installation peuvent être également recyclées grâce à notre **programme Recover***.

Niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation : classe A+

Mise en œuvre selon indications du fabricant Pose :

Collée sur sol plan, sec, propre, dur et sain (NF DTU 53-12 P1-1-2). Colle acrylique en dispersion aqueuse. Jointoiement entre lés par traitement à froid avec le produit incolore préconisé par le fabricant de revêtement de sol (pour locaux classés E1 / E2 en référence au classement UPEC)

Le produit bénéficie d'une garantie de 5 ans minimum s'il est installé suivant les conseils de pose.

*après étude du chantier